



AMÉLIORER



C'est quoi ?

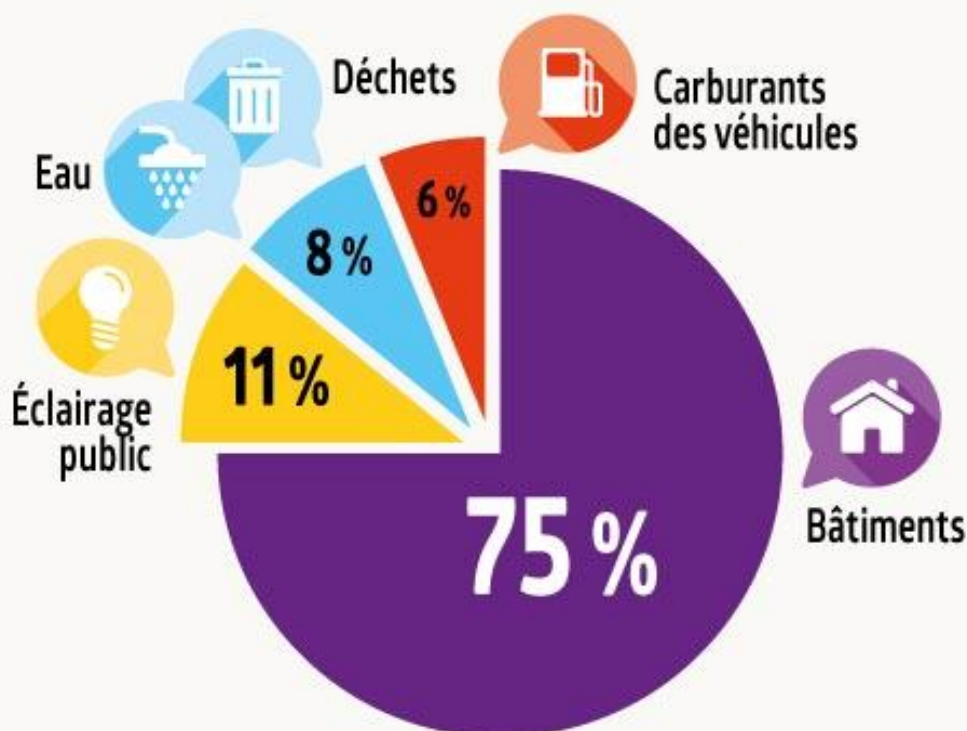
La France compte 34 970 communes. Chaque commune possède un patrimoine [bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules, etc...] qu'il faut entretenir et qui consomme de l'énergie. Certains équipements sont plus énergivores que d'autres et nécessitent d'être améliorés : rénovation thermique des bâtiments mal isolés, changement du type d'éclairage des rues ou bien remplacement de véhicules thermiques polluants par des moyens de mobilité durables.



Comment ça fonctionne ?

En 2017, la consommation d'énergie du patrimoine des communes s'est élevée à 39,7 TWh [75% pour le bâtiment, 11% pour l'éclairage public, 8% pour la gestion des déchets et de l'eau et 6% pour les carburants] tandis que les émissions de CO² liées à ces consommations énergétiques, ont atteint les 6 millions de tonnes, soit en moyenne 152 g de CO² /kWh [étude menée par l'ADEME sur la période 2012-2017].

Ces bâtiments énergivores En pourcentages, les postes de dépenses énergétiques des collectivités locales



Au total, en cinq ans, les consommations d'énergie des collectivités locales ont augmenté de 4%. Une hausse principalement liée à celle des consommations des bâtiments [+13%, correction faite des variations climatiques] alors que les consommations d'énergie liées à l'éclairage public et aux transports sont en net recul [respectivement -30% et -16%]. C'est aussi le patrimoine bâti qui est responsable de la majorité des émissions de CO² : 84% des émissions des communes proviennent de leurs bâtiments contre 11% pour les carburants et 5% pour l'éclairage public.

Les bâtiments

L'amélioration des performances énergétiques du parc de bâtiments passe par :

- la réduction des besoins en énergie des bâtiments
- le recours à des systèmes efficaces pour limiter la consommation d'énergie
- le déploiement des énergies renouvelables

Au niveau national, le secteur du bâtiment représente près de 45 % de la consommation d'énergie finale et 27 % des émissions de gaz à effet de serre.

Les collectivités territoriales possèdent environ 280 millions de m².

50 % de leur parc est composé d'écoles, de collèges et de lycées [48 500 établissements scolaires en France].



© Tekhné Architecture école du Grégoire à Dardilly réhabilitation avec travaux d'efficacité thermique.

Les bâtiments représentent 75 % de la consommation d'énergie des communes. Avec 30 % de la consommation des bâtiments communaux, les écoles demeurent le type de bâtiment le plus consommateur devant les équipements sportifs et les bâtiments socioculturels.

Dans le cadre du Grand plan d'investissement :

- le Gouvernement intensifie l'effort de rénovation du parc des collectivités territoriales afin d'accélérer les économies d'énergie à partir de solutions innovantes : financements, ingénierie, travaux, intervention sur les usages, etc.
- l'État met en place, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, un ensemble d'outils de financement de la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales, toutes structures confondues, à hauteur de 3 milliards d'euros.

L'éclairage public

L'éclairage autonome alimenté par énergie solaire est un choix innovant et durable, car il permet de limiter les impacts environnementaux en offrant une alternative à la consommation d'énergies fossiles et polluantes. Ces candélabres sont totalement autonomes. Simples d'installation, seul un massif en béton suffit à leur ancrage au sol, sans autres travaux lourds (tranchée, réfection de voie...).



© Lampadaires solaires Novéa éclairent un parking de Martinique

La batterie et le système de gestion de l'énergie de ce lampadaire permettent d'adapter l'éclairage au besoin, et ainsi limiter les nuisances lumineuses. La fréquentation et le passage sur ce parking étant concentrés sur les premières heures de la nuit, les luminaires éclairent en pleine puissance uniquement durant les cinq premières heures après le crépuscule. Une veille se déclenche ensuite (25 % pour les candélabres simple crosse et 20 % pour les candélabres double crosse) pour baliser les lieux, associée à un système de détection de présence permettant d'élever la puissance d'éclairage à 100 % lorsqu'un usager est détecté.

La mobilité

Les collectivités territoriales ont un devoir d'exemplarité vis-à-vis des habitants : une collectivité vertueuse peut faire figure de modèle et inciter les fonctionnaires et les citoyens, par effet d'entraînement, à s'engager également dans la voie d'un comportement plus « éco-responsable ».

Sur la mobilité, la collectivité peut notamment :

- Réaliser un diagnostic de ses besoins et de sa flotte de véhicules
- Engager une politique de mobilité durable au sein de la collectivité
- Former à l'éco-conduite les agents et renouveler sa flotte de véhicules [ex : voiture électrique]
- Optimiser, rationaliser les déplacements au sein de la collectivité
- Mettre en place des mesures incitatives
- Mettre à disposition des moyens physiques dans la majorité des lieux de travail
- Atteindre les objectifs et communiquer sur les actions engagées



COMMENT SE DÉPLACER AUTREMENT ET MOINS CHER ?

LES TRANSPORTS SONT RESPONSABLES DE 35 % DES ÉMISSIONS DE CO₂, ET LE TRAFIC ROUTIER Y EST POUR BEAUCOUP. ALORS, QUELLES SOLUTIONS POUR LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS ?

LA VOITURE PÈSE SUR LE BUDGET ET LA SANTÉ

40%
des trajets
quotidiens
< 3 km



10 à 12 % du
budget des ménages
(amortissement de l'achat,
carburant, assurance, entretien...)

40 mn/jour passées dans les bouchons
(à Paris et Marseille)

48 000
décès prématurés
par an liés aux particules fines

PLACE AUX MODES ALTERNATIFS

POUR LES TRAJETS LES PLUS COURTS



QUELS AVANTAGES ?

C'est moins cher à l'usage

10 km/jour
= **100 € / an à vélo**
= 1 000 € / an en voiture

4 pleins d'essence
= **le prix d'1 vélo neuf**

C'est meilleur pour la santé

30 mn de vélo ou de
marche quotidienne
= **-30 %** de risque
de maladie (cardio-
vasculaire, cancer,
diabète...). Lorsqu'on
utilise les transports en
commun, on marche
déjà **27 minutes**
en moyenne par jour !

POUR LES TRAJETS LES PLUS LONGS



LA MOBILITÉ ÉVOLUE



Le télétravail réduit les déplacements. **16 à 20%** des actifs pratiqueraient le télétravail en France.



Les nouveaux véhicules voient leur vente augmenter : entre 2016 et 2017, c'est **81% de hausse** pour les véhicules hybrides rechargeables.



Le covoiturage a du succès : en 2018, **30 %** des français y ont eu recours.

Source : Observatoire des mobilités émergentes

POUR ALLER PLUS LOIN

Profitez des informations et conseils de l'ADEME sur www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements





AVANTAGES

- Les communes montrent l'exemple à leurs habitants.
- Réduction des factures énergétiques et des émissions des gaz à effet de serre.
- Confort dans les bâtiments publics.

INCONVENIENTS

- Coût important qui peut décourager les élus locaux.
- Les travaux peuvent être longs.
- Il est important de sensibiliser les agents et habitants aux nouveaux usages afin que tout le monde participe.

Pour en savoir plus :

<https://www.education.gouv.fr/plan-renovation-energetique-des-batiments-la-renovation-des-batiments-scolaires-et-le-role-de-l-9188>

<https://spl-oser.fr/accueil/projets-spl/>

<https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/562-204>

